

Le 8 mars, journée internationale des femmes Une longue histoire

Deuxième partie : En Belgique

Marie-Thérèse COENEN (historienne au CARHIF et au CARHOP)

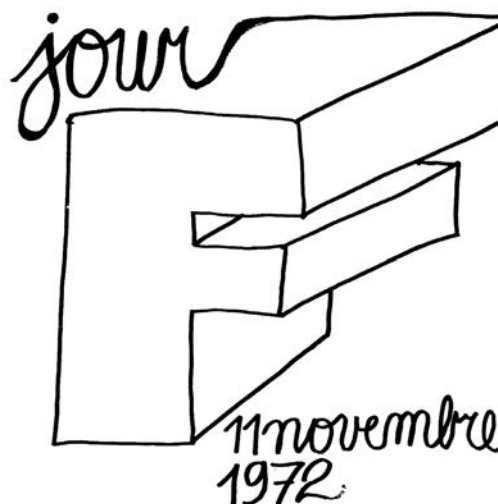
Mots-clés : Féminisme, 8 mars, droits des femmes, luttes

Cette analyse est une réponse à une interrogation sur les origines de la journée internationale des femmes et les combats menés par les femmes autour du 8 mars. Elle a fait l'objet d'un exposé de l'auteure aux Assises de la Commission interfédérale des femmes de la FGTB à Namur, le 29 mars 2023.

En Belgique, les 11 novembre et les 8 mars

11 novembre 1972 : le jour F, une journée nationale des femmes

Le 11 novembre est traditionnellement en Belgique, la journée nationale des femmes. C'est lors des Journées de dénonciation des crimes contre les femmes organisées à Paris, les 13 et 14 mai 1972, que quelques participantes, militantes féministes belges dans les groupes comme les Dolle mina, *Vrouwen overleg komite*, les Marie Mineur, le Front de libération des femmes (FLF) et les collaboratrices du journal *Et ta sœur ?* et du *Petit livre rouge des femmes*, enthousiastes, imaginent d'organiser un événement de même nature à Bruxelles.¹ Au retour, l'intention prend forme et des groupes féministes existants se réunissent autour du projet de l'organisation d'un jour F « comme Femmes, Féminités, Fécondités² » ou, en néerlandais, een V-dag, comme « Vrouwen, Vrijheid, Verzet, Vruchtbaarheid³ ».



Logo *Jour F*, 11 novembre 1972
(*Et ta sœur*, novembre 1972, p. 8).

¹ DENIS M., VAN ROKEGHEM S., *Le féminisme est dans la rue, Belgique 1970-75*, Bruxelles, POL-HIS, 1992, p. 81-84.

² « Journée F », *Et ta sœur ?*, novembre 1972, p. 8.

³ MARISSAL C. (coord.), *Vrouwen vrij, een andere wereld. Het feminisme van de jaren '70 in België. Pedagogisch dossier*, Bruxelles, AVG CARHIF, 2020, https://avg-carhif.be/wp-content/uploads/2021/03/Dossier_VrouwenVrij.pdf, page consultée le 10 avril 2022.

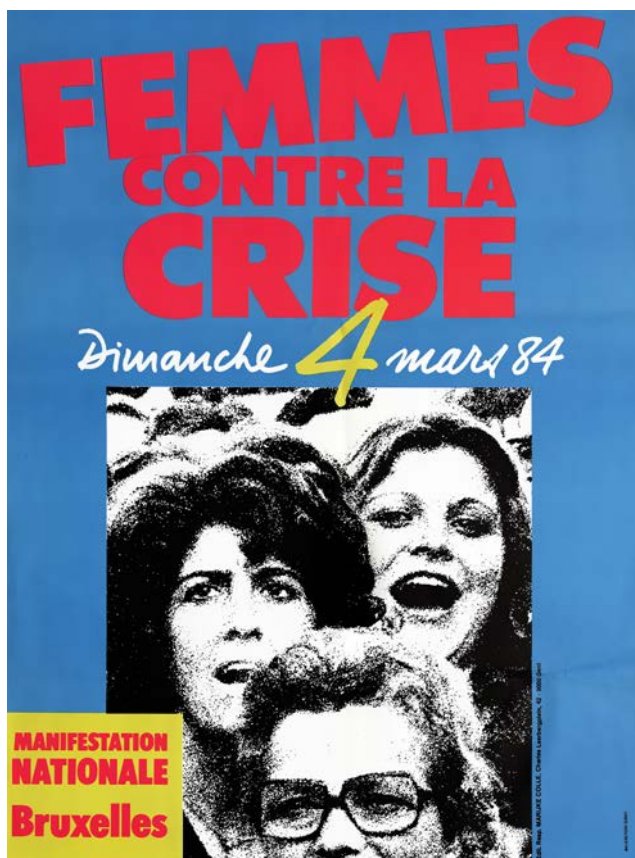
La date choisie est le 11 novembre 1972. Le hasard du calendrier fait beaucoup : c'est un jour férié légal et Simone de Beauvoir, invitée d'honneur, est libre. Ce 11 novembre 1972, plus de 8 000 femmes se pressent au Passage 44, à Bruxelles. Cette assemblée devient le point de départ d'une nouvelle vague de mobilisation étiquetée « néo féminisme ». Les 11 novembre restent une spécificité belge. En Flandre, le *Vrouwen overleg Komité* (devenu Furia) perpétue la tradition jusqu'à nos jours. Du côté francophone, les 11 novembre sont fêtés jusqu'en 1983. Par la suite, l'association « Mouvements de femmes, 29 rue Blanche asbl » reste fidèle et organise chaque année une journée de mobilisation qui touche un public de plus en plus confidentiel, jusqu'à la dissolution de l'ASBL en 2012. Peu à peu, la journée internationale du 8 mars supplante les 11 novembre comme moment privilégié de mobilisations collectives et revendicatives.

1981 : Femmes contre la crise

En Flandre, la Coordination des groupes féministes-socialistes flamands réfléchit à la stratégie du mouvement des femmes et organise le 8 mars 1980, une conférence sur le thème « Que faisons-nous des revendications des femmes ? ». La table ronde à laquelle participent des militantes des groupes de gauche et d'extrême gauche⁴ aboutit au constat qu'il existe un socle de revendications sur lequel les mouvements de femmes et les militantes des organisations sociales peuvent se rejoindre et mener ensemble des actions communes. Pour les

participantes, l'alliance des féministes et du mouvement ouvrier est essentielle vu que ce dernier est et reste « le moteur de tout changement social »⁵. En juin 1980, un front, *de linkse vrouwen eenheid* (LVE) se forme et mène des actions dans différentes régions de Flandre pour dénoncer les économies prévues dans le secteur des crèches et lancer une campagne de soutien à la révolution au Nicaragua.

En septembre, LVE lance un appel à une manifestation nationale « Vrouwen tegen de crisis – Femmes contre la crise » pour le 7 mars 1981. Cet appel est doublé d'une campagne de collecte de signatures d'organisations ou de personnes privées qui marquent leur soutien aux revendications de la plate-forme : « droit au travail et refus du chômage ; non aux attaques contre les femmes chômeuses ; pour une diminution radicale du temps de travail et le refus de la généralisation du travail à temps partiel ; pas de salaire ménager déguisé ni sous la forme d'allocation sociopédagogique ni sous forme



Femmes contre la crise, Bruxelles, 1984 (CARHIF, fonds affiches).

⁴ En font partie les Socialistische Vrouwen (SV), Femmes et socialisme (FEM-SOC), le Socialistische Partij (SP), le Kommunistische Partij (KP), Partij van de Arbeid van België (PVAB), La Ligue révolutionnaire des travailleurs (LRT) et l'ABVV-FGTB.

⁵ CARHIF, fonds Marie-Anne Swartenbroeckx, *Femmes contre la crise*. Farde de presse et notes, 1981.

de *splitting*... ; même réglementation pour les hommes et les femmes en matière de sécurité sociale ; application de la loi concernant l'égalité de traitement entre hommes et femmes ; pas d'économie dans les équipements collectifs ; contraception libre et gratuite, accessible à toutes ; avortement hors du Code pénal : la femme décide, avortement remboursé par la mutuelle »⁶. Elles se mobilisent autour du 8 mars, journée internationale de lutte des femmes.

Le 7 mars 1981, la première manifestation Femmes contre la crise se déroule à Bruxelles sans la participation des mouvements des femmes chrétiennes. Par la suite, en 1982, 1983, 1984, c'est un front uni qui se mobilise contre les mesures décidées par le gouvernement qui visent principalement les femmes et les jeunes. Les femmes marchent pour les droits au travail et aux allocations de chômage, pour l'égalité et pour leur indépendance économique. Le 8 mars 1986, la plate-forme Femmes contre la crise, délaissant la rue, opte pour un *meeting*, à la salle de La Madeleine, à Bruxelles, et rappelle ses revendications. Désormais, le 8 mars est réhabilité comme journée de mobilisation et journée de fête des femmes.

C'est aussi le cas des femmes de la Confédération des syndicats chrétiens (CSC) et de la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB) qui organisent, le 8 mars 1988, un *meeting* en front commun, salle de La Madeleine, où elles proclament la charte des travailleuses. Elles interpellent leurs organisations respectives pour acquérir une position égale à celle des hommes au sein du mouvement syndical et demandent de participer pleinement à la détermination de la politique syndicale en général et à celle relative à la situation des travailleuses.

FEMMES C.S.C.	FEMMES F.G.T.B.
CHARTRE DES TRAVAILLEUSES	
<p>Aujourd'hui, 8 mars 1988, 1.000 femmes de la F.G.T.B. et de la C.S.C. se réunissent à l'occasion de la Journée Internationale des Femmes.</p> <p>Elles soulignent à nouveau, l'importance de l'augmentation du taux d'activité des femmes. Une série de changements d'ordre sociologique incitent les femmes à acquérir leur indépendance économique par une activité professionnelle. En outre, de plus en plus de femmes revendiquent leur place dans l'ensemble du monde du travail.</p> <p>L'insertion des femmes dans la vie professionnelle est devenue une réalité incontournable, aujourd'hui et demain.</p> <p>Les travailleuses par leur présence accrue, renforcent les organisations syndicales.</p> <p>Elles demandent donc au mouvement syndical de jouer un rôle moteur dans la réalisation d'une réelle égalité entre les hommes et les femmes.</p> <p>Cela signifie que :</p> <ul style="list-style-type: none">- le droit au travail est un droit fondamental pour l'homme et pour la femme, qui implique l'égalité des chances dans l'enseignement, dans la formation professionnelle, l'égalité des chances en matière d'embauche, de promotion, de recyclage et l'égalité de rémunération.- les droits individuels dans la Sécurité Sociale doivent être garantis. Il faut arrêter tout démantèlement de la Sécurité Sociale et apporter des corrections en faveur des groupes les plus touchés par les mesures. Calculée en 40ième, la pension pourra être prise à partir de 60 ans.- des efforts supplémentaires seront concrétisés pour donner aux femmes chômeuses de longue durée des nouvelles opportunités d'emploi.- la fiscalité ne peut pénaliser le travail professionnel de la femme.- une réduction d'impôt sélective sera octroyée aux revenus du travail, notamment pour les revenus modestes et moyens.- des frais de garde des enfants seront déduits fiscalement,- il faut conjuguer travail et famille, tant pour les hommes que pour les femmes. A cet égard, une meilleure répartition des tâches, un élargissement des possibilités de garde d'enfants, le droit au congé pour raisons familiales et à l'interruption de carrière constituent des étapes importantes pour tous et toutes,- il faut améliorer les conditions de travail et la qualité de l'environnement,- il est indispensable de mettre en oeuvre des plans d'actions positives pour éliminer les discriminations et inégalités de fait qui touchent encore les femmes,- la femme doit acquérir une position égale à celle des hommes au sein du mouvement syndical afin de pouvoir participer pleinement à la détermination de la politique syndicale en général et de celle relative à la situation des travailleuses. <p style="text-align: right;">8 mars 1988.</p>	

Charte des travailleuses, Assemblée des femmes CSC et FGTB, Bruxelles, 8 mars 1988 (CARHOP, coll.).

⁶ CARHIF, fonds Marie-Anne Swartenbroeckx, *Femmes contre la crise*. Tract De linkse vrouwen eenheid, Oproep : vrouwen tegen de Krisis, 7 maart [1981].

21 novembre 1980 : le Comité de liaison des femmes

Le 17 novembre 1980, le gouvernement Martens IV (coalition sociale chrétienne-socialiste) convoque les interlocuteurs sociaux à une Conférence nationale du travail chargée d'examiner entre autres les propositions gouvernementales en matière d'emploi et de chômage. Parmi les rares informations qui filtrent de ces discussions, les propositions relatives à un nouveau statut de cohabitant dans la réglementation du chômage suscitent l'inquiétude. En deux jours, une manifestation « spontanée » rassemble le vendredi 21 novembre après-midi, plus de 300 femmes francophones et flamandes devant les grilles du Palais d'Egmont, où se déroule la rencontre. Elles dénoncent cette réforme qui vise à réduire les allocations de chômage des neuf dixièmes des 200 000 femmes sans emploi et qui ne sont pas chef de ménage.⁷ Le ministre de l'Emploi et du Travail, le socialiste Roger De Wulf, reçoit une délégation. Il assouplit la discrimination contre les chômeuses mariées,⁸ mais maintient le principe du cohabitant ce qui reste aujourd'hui encore, une revendication forte avec l'individualisation des droits en sécurité sociale.

Comité de liaison des femmes, 8 mars 1987
(CARHIF, fonds affiche).



Unies dans une opposition aux mesures gouvernementales, des représentantes des groupes de femmes politiques (excepté les femmes libérales), les organisations syndicales (Femmes CSC, Femmes FGTB), les organisations de femmes (Vie féminine, Femmes prévoyantes socialistes, Rassemblement des femmes pour la paix...) et des féministes se retrouvent le lundi 24 novembre 1980 et fondent un groupe de pression, le Comité de liaison des groupes francophones ou Comité de liaison et de solidarité (CLF). Le 8 mars 1986, le Comité de liaison coordonne la journée internationale des femmes au Centre culturel bruxellois, Le Botanique, dont le thème est la télévision et l'humour. Mais, cette rencontre militante est aussi l'occasion de rappeler les revendications des femmes. Le CLF organise régulièrement d'autre 8 mars : un colloque Femmes et santé (1988), une journée d'étude sur le travail à temps partiel (1990), un séminaire sur la violence à l'égard des femmes et des enfants (1997), etc. Le CLF rejoint l'organisation de la Marche mondiale des femmes.

⁷ *Le Soir*, 22 novembre 1981.

⁸ DENIS M., « La manifestation », *Voyelles*, avril 1981, n° 18, p. 68.



Après ces années de mobilisation qui ont tout au plus, pu freiner les mesures portant atteinte aux droits et aux revenus des femmes, une certaine morosité s'installe. Chaque organisation organise ses 8 mars et met l'accent sur ses priorités : Le monde selon les femmes consacre ses 8 mars aux relations entre femmes du Nord et du Sud, la commission Femmes d'Amnesty International dénonce les viols et les violences contre les femmes, comme armes de guerre dans le conflit de l'Ex-Yougoslavie. Il faut attendre l'après Pékin 1995 pour que des militantes qui ont participé à la Conférence officielle des Nations unies et au Forum des ONG, relancent l'idée d'un 8 mars et un nouveau projet fédérateur, la Marche mondiale des femmes.⁹

Affiche Amnesty, 8 mars 1993 (CARHIF, fonds affiches).

2000 : La Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence

L'idée vient du mouvement des femmes québécoises. En 1995, elles entament une marche « Du pain et des roses », à travers tout le pays.¹⁰ Présentes à la Conférence internationale à Pékin en 1995, elles proposent d'organiser une marche mondiale qui mobiliserait les femmes du monde entier. L'objectif est de mobiliser les femmes des cinq continents, de rassembler et déposer des pétitions et des revendications des femmes du monde entier entre les mains du Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU). Chaque continent met en place son comité, prépare sa charte et organise la mobilisation. L'ensemble est chapeauté par une coordination mondiale qui compile les revendications des femmes dans une courte liste qui reprend les thématiques universelles où chaque continent peut se retrouver : la lutte contre la pauvreté et pour l'indépendance économique, Femmes et travail décent, contre les violences envers les femmes, Paix et démilitarisation, Biens communs, accès aux ressources et souveraineté alimentaire.¹¹ En Belgique, le Comité 8 mars est lancée en 1997, fédère plus de 160 associations et coordonne le mouvement. La Marche mondiale se met en route le 8 mars 2000, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes et doit aboutir à New York, le 17 octobre 2000, consacrée par l'ONU journée de lutte contre la pauvreté.

⁹ CHOQUE P., DRION C., *Moi, les féministes, j'ai rien contre, nos désirs font désordre*, Bruxelles, Éditions Luc Pire-Le monde selon les femmes, 2004, p. 83-93.

¹⁰ *Ibid.*, p. 53-61.

¹¹ *La Marche Mondiale des Femmes en Belgique*, <http://www.marchemondialesdesfemmes.be>, page consultée le 10 avril 2023.

Chaque 8 mars redevient le point de ralliement de toutes les femmes, avec un rassemblement, une manifestation et la publication d'une déclaration commune qui évolue en fonction des problématiques émergentes : contre la précarité des femmes, contre le sexisme, le harcèlement de rue, la violence, pour les droits des LGBT+¹³, etc.

Le Collectif du 8 mars prend le relais de son organisation. Il rassemble de nombreuses jeunes militantes féministes qui s'investissent et repolitisent le 8 mars. Elles appellent à la grève générale contre l'exploitation, la violence, la précarité des femmes, pour l'égalité, pour les droits de toutes, quelles que soient leurs origines ou leur orientation sexuelle. Le principe d'une journée de grève pour les femmes, est relayé par certaines centrales syndicales, comme la CNE en 2019 et la FGTB en 2021, qui invitent leurs militant.e.s à rejoindre le mouvement. Désormais le 8 mars rassemble les femmes, autour des droits fondamentaux, continuellement bafoués, contre une société qui leur dénie le droit à l'autonomie et à l'indépendance. Les collectifs du 8 mars coalisent toutes les femmes, avec et sans papier et sont solidaires avec celles qui luttent ici et ailleurs. Elles revendiquent une société où elles veulent vivre sans être l'objet des multiples formes de violence et sans sexisme à leur encontre. L'objectif est l'abolition du patriarcat. En cela, elles rejoignent l'idée fondatrice du 8 mars, journée de mobilisation des femmes pour les droits des femmes.

Que retenir de cette longue histoire, pleine de rebondissements ?

Le choix de la date et le motif de la célébration de la journée internationale des femmes font l'objet d'enjeux qui ont largement échappé aux femmes elles-mêmes. Choisir le droit de vote plutôt que la révolution, se placer sous la houlette des socialistes plutôt que des communistes, donner la priorité aux États-Unis plutôt qu'à l'Allemagne ou à l'Union soviétique est loin d'être neutre. Les femmes ne sont pas indifférentes à ces questions, mais l'objet propre de leurs luttes finit par passer à l'arrière-plan. « Or que voulons-nous affirmer au cours d'une journée internationale ? », rappelle Hedwige Peemans-Poullet. « Que même si l'oppression des femmes se manifeste différemment en fonction des divers régimes politiques, des niveaux de développement socio-économiques, elle est cependant omniprésente !



8 mars 2023 (CARHOP, coll. affiches).

¹³ LGBT ou LGTBQIA+ Lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et queer, intersexes et asexué, + tous les autres.

Or, c'est au nom de cette universalité que les femmes veulent ensemble ce jour-là penser à l'exploitation des femmes partout dans le monde »¹⁴. Françoise Picq attire aussi l'attention sur la force du mythe du 8 mars et sur sa capacité à faire rêver et à mobiliser. Du point de vue des femmes, la célébration officielle du 8 mars reste utile. C'est une occasion obligée pour les gouvernements et pour tous les acteurs sociaux d'annoncer leurs intérêts à la cause des femmes et de proposer des mesures positives. Pour la presse, c'est l'occasion de mettre le focus sur elles, de leur donner la parole et faire le point sur leurs situations alors que cette réalité est souvent considérée, le reste de l'année, comme autant de non-événements¹⁵. Enfin, le 8 mars, est et reste un signe de ralliement des femmes en lutte, dans le monde entier, et cultive l'espoir d'une libération et de l'égalité, un jour peut-être.



Collectif 8 mars, Bruxelles, 2020 (Coll. privée).

¹⁴PEEMANS-POULLET H., « Quel est le sens de la journée internationale des femmes, pour nous, aujourd'hui ? », *Démocratie*, 1^{er} mars 1995, p. 5.

¹⁵PICQ F., « Journée internationale des femmes... », p. 168.

Bibliographique

BARD C., « Internationalisme », dans BARD C., CHAPERON S., *Dictionnaire des féministes France XVIII^e-XXI^e siècle*, Paris, PUF, 2017.

CHOQUE P., DRION C., *Moi, les féministes, j'ai rien contre, nos désirs font désordre*, Bruxelles, Éditions Luc Pire-Le monde selon les femmes, 2004.

CÔTÉ R., *La journée internationale des femmes ou les vrais faits et les vraies dates des mystérieuses origines du 8 mars jusqu'ici embrouillées, truquées, oubliées : la clef des énigmes, la vérité historique*, Québec, Les éditions du remue-ménage, 1984.

DENIS M., VAN ROKEGHEM S., *Le féminisme est dans la rue, Belgique 1970-75*, Bruxelles, POL-HIS, 1992.

« 1910. Le 8 mars, on fête des femmes, De la réalité au mythe : comment enjoliver une initiative des femmes socialistes », dans MONTREYNAUD F., *Le XX^e siècle des femmes*, Paris, Éditions NATHAN, 1989, p. 86.

PICQ F., KANDEL L., « Le mythe des origines, à propos de la journée internationale des femmes », *La revue d'en face*, n° 12, automne 1982.

PICQ F., « Journée internationale des femmes : à la poursuite d'un mythe », *Travail, genre et sociétés*, vol. 1, n° 3, 2000, p. 161-168.

PIVARD B., ZANCARINI-FOURNEL M., *Luttés de femmes. 100 ans d'affiches féministes*, Paris, Les éditions Les Échappés, 2013.

UNIVERSITÉ DES FEMMES, *Journée internationale des femmes (8 mars) Dossier documentaire (DD1)*, Bruxelles, Centre Léonie La Fontaine, février 1994.

La recherche iconographique a été réalisée par la documentaliste du CARHIF et provient majoritairement du Fonds des affiches du CARHIF, Centre d'archives et de recherche sur l'histoire des femmes.

Pour citer cet article

COENEN M.-T., « Le 8 mars, journée internationale des femmes. Une longue histoire. Deuxième partie : En Belgique », *analyse en ligne du CARHOP*, juin 2023 [en ligne], mise en ligne le 30 juin 2023.